

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 6 FEVRIER 2020.

- Remplacement en urgence de la femme de ménage-cantine-garderie : la personne remplaçante commence du 7 au 14 février, puis du 2 mars au 10 avril et du 27 avril à la reprise de ntre employée communale.
- Citerne à gaz : contrat revu avec Butagaz, passant de 1430 à 1056 € HT la tonne avec un contrat de 5 ans, et prix ferme sur 2 ans : validé.
- Renouvellement annuel de la convention avec le SATESE : la redevance passe à 0.50 HT par habitant, soit 127€ pour la commune : validé.
- Devis de remplacement d'un extincteur à la maison des Associations de 116.40 TTC : validé.
- Demande d'avis sur l'implantation d'un site éolien sur Genouilly-Maray : validé.
- Nomination d'un correspondant pour les futures enquêtes ménages de l'INSEE dans la commune : nous nommons la Secrétaire de mairie.
- Forfait annuel proposé par la SACEM pour l'ensemble des manifestations musicales organisées par la commune : pas de suite.
- Demandes de subventions adressées au Conseil Municipal : nous accordons 50 à Facilavie et au Secours Populaire.
- Demande d'achat d'un terrain communal de 400 à 500 m² par un habitant : nous attendons le devis du bornage.
- Demande d'une vitrine d'affichage extérieure pour l'école : devis à demander et implantation à définir.
- Une boulangerie itinérante propose de faire et vendre du pain dans nos communes : nous attendons des précisions.
- Notre bibliothèque communale a renouvelé cette semaine 200 livres type romans, via la Bibliothèque Départementale, ainsi que des bandes dessinées et divers autres livres.
